



## Procédure accidents pour les enfants de l'accueil parascolaire Pic & Croc

La procédure appliquée en cas d'accident d'un enfant fréquentant notre structure est la suivante :

1. La directrice Mme Tania Chanel ou sa suppléante avertit les parents qui donnent les indications de l'endroit où l'enfant doit être amené
2. Si la directrice Mme Tania Chanel ou sa suppléante n'arrive pas à atteindre les parents, elle téléphonera au 144, selon la gravité, afin que l'enfant soit transporté dans la structure adaptée à son cas

En signant ce document, vous reconnaissez avoir pris connaissance de cette procédure et l'acceptez.

Nom de l'enfant : \_\_\_\_\_ Prénom de l'enfant: \_\_\_\_\_

Signature des parents : \_\_\_\_\_



Une fois rempli, ce présent formulaire doit être téléchargé par vos soins dans votre compte famille MonPortail sous l'onglet « téléchargements ».